



## RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DE TRAVAIL FUTUR COMPLEXE SPORTIF DE L'OUEST

### 1. Mandat du comité de travail

La Ville de Gatineau est à définir un important projet en infrastructures sportives qui viendra s'implanter dans le district du Plateau, dans le secteur Hull. La Ville désire réaliser un projet visionnaire, ambitieux et porteur pour l'engouement sportif et communautaire de la région, lequel sera à l'avant-garde des établissements à vocation sportive. Ce projet comprend :

- Quatre (4) patinoires de dimension Nord-Américaine au rez-de-chaussée avec gradins au 2<sup>e</sup> étage; deux gymnases doubles, une piste de course à trois couloirs, 2 palestres et des salles multifonctionnelles au 3<sup>e</sup> étage.
- D'un stationnement étagé de 500 cases sur 4 étages, avec des plateaux sportifs et une zone de détente verte au 5<sup>e</sup> étage. Un lien aérien reliera le 5<sup>e</sup> étage du stationnement vers le 3<sup>e</sup> étage du Complexe Sportif.

Cette nouvelle infrastructure multidisciplinaire est dédiée à l'usage des citoyens et des organismes, et offrira un accès privilégié aux plateaux sportifs, multifonctionnels et communautaires ainsi qu'une programmation diversifiée. Le Complexe Sportif sera un symbole pour la Ville et ses habitants.

Le comité de travail sur l'élaboration des scénarios d'aménagements des espaces publics du futur Complexe sportif de l'ouest rassemblera des membres de la communauté. Son mandat sera, sous la coordination de la Ville de Gatineau, d'offrir une perspective communautaire et une rétroaction sur les propositions d'aménagements des futurs espaces publics suivants du Complexe sportif de l'ouest :

- La terrasse extérieure qui sera annexée au 3<sup>e</sup> étage du complexe;
- Le toit du stationnement étagé qui inclura minimalement des terrains sportifs et un espace communautaire et de loisirs (à définir);
- Les aires communes du 1<sup>er</sup> et du 3<sup>e</sup> étage à l'intérieur du bâtiment.

### 2. Participants au comité de travail

Le comité de travail sera composé de représentants du milieu communautaire apportant une expertise et/ou expérience de leur milieu de vie, d'experts de l'administration municipale ainsi que de représentants politiques. La participation de chaque personne est sollicitée à titre de bénévole. Le comité de travail sera idéalement composé des membres suivants :

- Un représentant de la commission des loisirs, des sports et du développement des communautés
- Un représentant de la commission Gatineau, ville en Santé
- Un représentant de la commission des aînés
- Un représentant de la commission du vivre-ensemble
- Un représentant de l'association des résidents du Plateau
- Quatre représentants citoyens

## RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU COMITÉ DE TRAVAIL FUTUR COMPLEXE SPORTIF DE L'OUEST

Les membres s'engagent à :

- Offrir des propositions concrètes et proactives visant à alimenter l'élaboration des scénarios d'aménagements des espaces publics du futur Complexe sportif de l'ouest, tout en respectant les paramètres établis par l'équipe de projet de la Ville de Gatineau.
- Représenter leur communauté, et/ou leur organisation ainsi que leurs membres (s'il y a lieu), selon le motif de l'invitation. Les membres s'engagent donc à éviter de représenter leurs intérêts personnels.
- À assister, dans la mesure du possible, aux quatre rencontres prévues (voir section 4).
- Travailler de façon collégiale et dans un esprit de collaboration, mettant à profit leurs expertises et leurs expériences pour le bien de la communauté et du projet.

Les rencontres du comité de travail seront planifiées selon les travaux à réaliser.

### 3. Coordination du comité de travail

Accompagné par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés et du Service de l'interaction citoyenne, la coordination du comité de travail sera assurée par une firme externe. Son rôle sera :

- D'animer les rencontres et agir comme facilitateur;
- D'agir comme secrétaire : rédiger les comptes rendus et prendre en note les présences;
- D'assurer que les discussions visent uniquement le mandat du comité de travail;
- D'assurer que les discussions sont constructives et visent la proposition de solutions concrètes;
- De rédiger le rapport qui démontrera que les éléments retenus ont été élaborés de concert avec les parties prenantes concernées
- De développer et soumettre des recommandations de scénarios d'aménagement quant aux espaces publics du futur Complexe sportif de l'ouest au comité de travail.

### 4. Dates importantes à retenir



\*À noter que certaines date des rencontres pourraient être sujette à changement.